

**Mission d'information sur la réforme du lycée**  
**Concertation menée par Rémi DELATTE, député,**  
**dans les lycées de la II<sup>ème</sup> circonscription de la Côte d'Or**

La Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales a lancé une mission d'information parlementaire sur la réforme du lycée. A la demande de son Président Pierre MEHAIGNERIE, les députés ont été invités à organiser des réunions dans les lycées afin de rassembler un maximum d'informations, d'avis, de remarques et de propositions, de nature à enrichir ce débat.

Ce travail a été mené dans la 2<sup>ème</sup> circonscription de Côte d'Or et fait l'objet du présent rapport.

### **L'organisation des débats**

Afin d'obtenir une richesse dans l'expression des débats, le choix s'est porté sur l'ensemble des lycées de la circonscription, sachant que seuls trois établissements de la 2<sup>ème</sup> circonscription de Côte d'Or ont souhaité donner une suite à la sollicitation du député Rémi DELATTE. L'un appartient au secteur privé, les autres au secteur public.

Ces lycées sont :

- le lycée privé « les Arcades » à Dijon : rencontre avec le proviseur
- le lycée « Hippolyte Fontaine » à Dijon : rencontre avec proviseur et son adjoint, 3 professeurs d'enseignement général, 2 professeurs voie technologique et professionnelle, un CPE
- le lycée « Le Castel » à Dijon : le proviseur et 2 professeurs.

Ainsi l'ensemble des auditions a permis de recueillir les avis d'une douzaine de personnes. L'initiative a été jugée positive pour les personnes présentes. Les réunions se sont tenues de manière détendue,

même si les propos étaient parfois critiques tant envers la méthode employée par le ministère de l'Education Nationale pour communiquer sur la réforme que sur le fond proprement dit.

### **Les propositions exprimées**

- La communication autour du projet de réforme

**De manière unanime, l'ensemble des participants a souligné l'absence d'une communication efficace et organisée sur la réforme.** Même si tous admettent la nécessité de conduire une réforme du lycée, le plus souvent chacun s'est trouvé dépourvu lorsqu'il s'agissait d'expliquer les modifications contenues dans le projet de réforme ou de répondre aux rumeurs les plus fantaisistes colportées par les grévistes. **La démarche menée actuellement pour conduire la future réforme (mission de Monsieur DESCOING) ne semble pas non plus trouver un bon impact sur le terrain.** Parmi les remarques exprimées, deux doivent être notées :

- l'insuffisance de la concertation, qui se limite à l'outil Internet, seul vecteur de débat autour des valeurs et des contenus de la réforme
- l'absence de concertation large avec la base, notamment l'ensemble des proviseurs. L'un des participants a regretté que les seuls interlocuteurs soient les représentants syndicaux nationaux. Ceux-ci ne semblent pas avoir de légitimité auprès des acteurs de base ; ce qui est confirmé par la signature pour le précédent texte de réforme d'un document intitulé « Points de convergence sur les objectifs et les principes directeurs de la réforme du lycée » qui n'a pas permis malgré l'engagement de tous les syndicats représentatifs l'adoption du projet de réforme.

## **RECOMMANDATIONS SUR LA COMUNICATION AUTOUR DU PROJET**

- **assurer une meilleure communication sur la réforme. Le recours à un cabinet spécialisé dans la communication serait bénéfique pour assurer une meilleure vulgarisation de celle-ci**
- **attention à la méthode de la mission DESCOING qui ne semble pas être perçue positivement par les acteurs locaux**
- **mobiliser plus fortement les proviseurs dans le processus de concertation**

- L'organisation des parcours scolaires des lycéens

La réforme proposée s'attache essentiellement à la classe de seconde. **L'absence de réflexion de manière concomitante sur la réforme des classes de 1<sup>ère</sup> et Terminale a obscurci la vision globale sur l'organisation du parcours du secondaire, souhaitée par les enseignants.**

**La souplesse, proposée et visant à ne pas figer le choix de la filière dès le début du second cycle du secondaire, est appréciée positivement, par la grande majorité des personnes auditionnées.** De manière plus ambiguë, est abordée l'élaboration des parcours selon l'approche filière ou discipline. Chaque enseignant a à cœur de défendre la place de sa discipline dans les maquettes scolaires ; même si tous s'accordent à reconnaître sur la nécessité d'avoir une approche transversale par filière. Une équipe enseignante a montré

l'impossibilité d'organiser une filière orientée sur le développement durable par refus de certains enseignants d'aborder leur discipline en transversalité. Les proviseurs expriment l'importance de l'approche filière par rapport à une approche uniquement disciplinaire.

**De manière récurrente, le maintien ou la suppression du BAC ont été abordés.** Si plusieurs proviseurs et enseignants ne sont pas particulièrement attachés à son maintien, **tous expriment la même réserve sur sa suppression.** Les raisons sont à la fois historiques et culturelles (les familles sont attachées à ce rite initiatique de sortie du secondaire), mais également pédagogique (la perspective du bac permet de motiver les élèves et d'asseoir l'autorité de l'enseignant qui utilise l'échec potentiel à cet examen final comme « moyen de pression » sur les élèves). Plusieurs enseignants considèrent que le bac est devenu une « usine à gaz » coûteuse et consommatrice de temps. Ils ne seraient pas opposés à une formule mixte avec notation continue et deux ou trois épreuves de fin d'année choisies en fonction de la filière choisie.

### **RECOMMANDATIONS SUR LES PARCOURS SCOLAIRES**

- **présenter dans la réforme l'ensemble de la restructuration de tout le second cycle de la seconde à la terminale.**
- **préserver l'approche filière et transversalité de l'enseignement en évitant le cloisonnement de l'approche disciplinaire**
- **maintenir le BAC en l'adaptant par intégration d'une évaluation continue avec le passage de 2 ou 3 matières spécifiques à la filière choisie.**

- L'organisation des études

**La répartition en 3 temps d'enseignement (enseignement général, enseignement complémentaire et soutien personnalisé) est approuvée** par l'ensemble des personnes auditionnées. Deux remarques sont exprimées :

- l'absence dans la réforme proposée de la répartition entre les cours magistraux et les TD, de même la méconnaissance des blocs horaires
- de **manière paradoxale, l'accompagnement personnalisé est « craint »**. Il apparaît à certains stigmatisant s'il devait être réservé aux élèves en difficulté. Plutôt que de soutien ou d'aide individualisé, les termes « approfondissement » ou « accompagnement » sont préférés car ils permettent d'ouvrir à tous ces 3 heures du temps scolaire. Parmi les craintes exprimées figurent également le risque d'utiliser ces temps d'accompagnement en temps « d'élitisme » pour certains lycées favorisés qui seraient tentés de renforcer le nombre d'heures de disciplines dites dures (mathématiques, physiques,...). Ainsi malgré l'autonomie revendiquée par les lycées, les proviseurs souhaitent que ce temps d'accompagnement soit cadré de manière rigoureuse par le niveau national.

**Le nombre d'élèves par classe a été abordé.** De manière assez consensuelle, l'ensemble des personnels s'accorde sur le fait que le nombre par classe ne doit pas faire l'objet d'une « fixation obsessionnelle ». Là aussi, la souplesse est demandée. Pour les cours magistraux, les enseignants ne sont pas opposés à des classes avec un effectif nombreux; par contre il faut trouver le moyen de répartir en sous-groupes les classes lors des cours d'accompagnement ou les travaux dirigés pour lesquels un nombre d'élèves important peut devenir un facteur de difficulté d'enseignement.

Enfin, **le nombre d'heures d'enseignement ne paraît pas être une fin en soi**, les enseignants préférant aborder le contenu des heures et donc la pertinence des programmes.

## **RECOMMANDATIONS SUR L'ORGANISATION DES ETUDES**

- ne pas parler de soutien aux élèves en difficultés mais retenir le terme d' « accompagnement personnalisé » ou d' « approfondissement » ouvert à tous
- prévoir une adaptation du nombre d'élèves par classe en fonction du type d'enseignement. Les cours magistraux peuvent être dispensés à des classes de 30 à 40, alors que les TD ou soutien doivent être dispensés devant un nombre limité d'élèves.

- La modernisation du fonctionnement des lycées.

**La plus grande autonomie des lycées est plébiscitée par les proviseurs mais de manière plus contrastée par les enseignants.**

Parmi les points abordés, les plus souvent cités sont :

- les modalités d'évaluation des élèves.

La notation stigmatise l'élève alors que l'évaluation doit permettre de mesurer l'acquisition de compétence. Pour cela, il apparaît nécessaire

que les acquis de compétence soient bien définis avant en début d'année afin de mesurer l'apprentissage de ceux-ci au fur et à mesure du déroulement de l'année scolaire et ainsi adapter l'enseignement et l'accompagnement personnalisé.

- l'inadaptation des locaux mis à disposition des enseignants

L'approche transversale par filière nécessitera vraisemblablement un temps de travail en commun plus important entre les professeurs. De manière générale, les lieux mis à disposition des enseignants apparaissent à la fois insuffisants et inadaptés (pas de bureaux personnels, peu de salle de réunion pour travail en commun,...)

### **RECOMMANDATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DES LYCEES**

- **les modalités d'évaluation des élèves doivent être totalement réadaptées aux objectifs de la réforme**
- **les locaux mis à disposition des enseignants doivent être repensés afin de faciliter un travail transversal de groupe entre les enseignants**

**En conclusion, le monde enseignant semble attendre cette réforme des lycées. Mais la réforme doit être simple, claire, expliquée et explicable.**